



Conseil économique et social

Distr. générale
8 juin 2022

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de statistique

Huitième session

Bangkok et en ligne, 23-25 août 2022

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

Progrès du renforcement des systèmes statistiques nationaux aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : suivi des progrès réalisés au titre de l'initiative « Faire en sorte que chacun soit compté » grâce à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil

Rapport de la huitième réunion du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

Le rapport du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique sur les travaux de sa huitième réunion, tenue les 9 et 10 mars 2022, comporte une série de recommandations adressées à la communauté statistique dans le but de l'aider à renforcer la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Ces recommandations s'inscrivent dans le contexte de la Déclaration ministérielle sur la construction d'un avenir plus résilient grâce à un enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil inclusifs et tiennent compte des divers niveaux de progrès accomplis par les pays de la région pour concrétiser l'ambition de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024).

Le Comité de statistique souhaitera peut-être prendre note des résultats de la huitième réunion du Groupe directeur régional et fournir des orientations à la communauté statistique sur la mise en œuvre des recommandations faites par ce groupe.

Le Comité pourrait également souhaiter exprimer son point de vue sur le rôle et les responsabilités des statisticien(ne)s dans la réalisation des objectifs définis dans le Cadre d'action régional.

* ESCAP/CST/2022/L.1/Rev.1.

I. Contexte

1. La Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) a été proclamée à la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue en 2014. Lors de cette Conférence ministérielle, les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont approuvé la Déclaration ministérielle intitulée « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique, par laquelle ils ont manifesté leur ambition de faire en sorte que d'ici à 2024, tous les habitants de l'Asie et du Pacifique bénéficient de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés qui facilitent l'exercice de leurs droits et favorisent la bonne gouvernance, la santé et le développement. De plus, ils ont adopté le Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.

2. Depuis lors, de nombreux pays ont fait des progrès considérables dans la réalisation des objectifs et des cibles du Cadre d'action régional. À sa soixante-quatorzième session, la CESAP a adopté sa résolution 74/8, dans laquelle elle a décidé de convoquer une deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique qui permettrait de faire le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre d'action régional.

3. En juin 2021, la CESAP a publié le rapport faisant état des progrès à mi-parcours de la Décennie, intitulé *Getting Every One in the Picture: A Snapshot of Progress Midway through the Asia and Pacific Civil Registration and Vital Statistics Decade*. Ce rapport a montré que la région Asie-Pacifique était sur la bonne voie pour concrétiser l'objectif consistant à se doter de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil qui soient universels et adaptés aux besoins. En effet, ces systèmes sont désormais bien mieux adaptés pour répondre à la crise provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19) qu'ils ne l'auraient été cinq ans auparavant. En intensifiant encore leurs efforts, les gouvernements seraient à même de procéder aux changements de fond nécessaires pour atteindre les populations les plus défavorisées. En outre, la CESAP a examiné les progrès accomplis dans les pays de la région Asie-Pacifique depuis le début de la Décennie, en développant les conclusions partagées avec le Comité de statistique en 2020¹. La CESAP a également mis en évidence les progrès accomplis et les défis restant à relever pour la seconde moitié de la Décennie.

4. Lors de la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue en novembre 2021, les membres et les membres associés de la CESAP ont réfléchi à la direction à prendre pour la suite, notamment pour ce qui a trait à la promotion de l'enregistrement des faits d'état civil en tant que fondement de l'identité juridique, à la cohérence de la Décennie avec le contexte mondial actuel du développement et à la réaffirmation de la volonté des membres et des membres associés de suivre le Cadre d'action régional.

5. Plus de 400 participant(e)s représentant 48 pays, dont 40 étaient des ministres ou des représentant(e)s de 15 organisations internationales, ont assisté à la réunion en ligne, qui marquait le milieu de la Décennie. Compte tenu de l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques

¹ Voir ESCAP/CST/2020/INF/3.

de l'état civil et du rôle essentiel de ces questions dans le développement durable et inclusif, la deuxième Conférence ministérielle a été organisée par la CESAP en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, CDC Foundation, la Communauté du Pacifique, Plan International, Vital Strategies et World Vision International.

6. Les participant(e)s à la deuxième Conférence ministérielle ont examiné les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au cours de la première moitié de la Décennie et proposé des orientations pour la seconde moitié de la Décennie. Un large éventail de sujets ont été abordés au cours de la Conférence, notamment le lien qui existe entre l'enregistrement des faits d'état civil et l'identité juridique, le rôle que pourrait être amené à jouer le secteur de la santé pour renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil pour ne laisser personne de côté. Le rapport de la deuxième Conférence ministérielle rend compte des échanges sur ces questions².

7. La deuxième Conférence ministérielle s'est conclue par l'adoption de la Déclaration ministérielle sur la construction d'un avenir plus résilient grâce à un enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil inclusifs³. Dans la Déclaration, élaborée avec le soutien du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, il est fait référence aux progrès réalisés depuis le début de la Décennie et aux évolutions récentes dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Elle définit des mesures claires qui permettraient d'accélérer le rythme des progrès pour s'approcher de l'objectif commun selon lequel tous les habitants de l'Asie et du Pacifique bénéficieraient de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques y relatives universels et adaptés aux besoins. La Déclaration reflète l'aspiration de la région à parvenir à l'enregistrement universel des faits d'état civil et guidera l'action des États de la région aux fins de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil au cours de la seconde moitié de la Décennie. Si certaines des mesures énoncées dans la Déclaration ont déjà fait l'objet d'activités régionales et d'un partage d'expérience, il est possible que les États aient besoin d'un soutien supplémentaire du Groupe directeur régional pour mener à bien les initiatives visées. Aussi le Groupe directeur régional s'est-il concentré en particulier sur ces mesures à sa huitième réunion.

II. Résumé des débats tenus lors de la réunion

8. La huitième réunion du Groupe directeur régional s'est tenue en ligne les 9 et 10 mars 2022. L'objectif de la réunion était d'examiner les mesures énumérées dans la Déclaration ministérielle adoptée lors de la deuxième Conférence ministérielle et de déterminer comment le Groupe directeur régional pourrait faciliter au mieux leur mise en œuvre. Le Groupe directeur régional a débattu de la manière dont pourrait se dérouler l'examen final de la Décennie.

² ESCAP/78/26.

³ ESCAP/78/26/Add.1.

9. Les membres ci-après de la CESAP étaient représentés : Bangladesh ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Fidji ; Géorgie ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Kazakhstan ; Kiribati ; Malaisie ; Nouvelle-Zélande ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao et Sri Lanka. Les partenaires de développement ci-après étaient également représentés : Bloomberg Philanthropies Data for Health Initiative, représenté par Vital Strategies ; Communauté du Pacifique (au nom du Groupe d'entente de Brisbane) ; HCR ; OMS ; Plan International ; UNICEF et World Vision International. Des représentant(e)s de Child Rights Coalition Asia, du Bureau d'appui régional du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée et du FNUAP ont participé en tant qu'observateurs(trices).

A. Le point sur la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

10. Le Groupe directeur régional a été informé des principaux résultats de la deuxième Conférence ministérielle et des débats qui y ont eu lieu, et Vital Strategies a présenté un exposé sur comment susciter l'adhésion en faisant preuve de leadership.

11. Après ces exposés, le Groupe directeur régional est revenu sur les principales conclusions de la deuxième Conférence ministérielle et a fait l'inventaire des initiatives à prendre au cours de la seconde moitié de la Décennie.

B. Soutien à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la construction d'un avenir plus résilient grâce à un enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil inclusifs

1. Séance sur le renforcement de la capacité à mettre en commun les enseignements tirés, notamment sur les systèmes de gestion des dossiers et l'enregistrement numérique des pièces

12. La séance s'est appuyée sur le document d'information intitulé « Legal identity systems in Asia and the Pacific: civil registration, vital statistics and identity management »⁴. Le (la) représentant(e) des Fidji a présenté un exposé sur le travail effectué dans ce pays pour améliorer l'échange d'informations, notamment en ce qui concerne les systèmes de gestion des dossiers et l'enregistrement numérique des pièces.

13. Après cet exposé, le Groupe directeur régional a examiné les recommandations visant à faciliter la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle, en particulier le paragraphe 26 a), dans lequel les membres et les membres associés de la CESAP sont invités à renforcer la capacité des principaux acteurs de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil à partager avec leurs homologues d'autres pays les enseignements qu'ils ont tirés des activités d'enregistrement des faits d'état civil en cours, notamment des projets liés aux systèmes de gestion des dossiers et aux enregistrements numériques.

⁴ ESCAP/MCCRVS/2021/INF/4.

Recommandations

14. Le Groupe directeur régional a recommandé de développer le partage des données afin de faciliter une utilisation beaucoup plus large des données de l'état civil pour faciliter la fourniture des services publics et la mise en œuvre des programmes gouvernementaux, comme l'évaluation des besoins en vaccins contre la COVID-19 et leur administration, ou encore la planification et la fourniture des prestations sociales. De plus en plus, les États utilisent les données d'état civil comme base pour administrer les listes électorales, les programmes de protection sociale et la fourniture de services de santé. À cet égard, on a fait remarquer que les données administratives étaient de plus en plus fréquemment utilisées pour établir des statistiques (y compris les données d'état civil) et qu'il fallait prêter davantage attention à l'assurance qualité.

15. Le Groupe directeur régional a noté que les identifiants uniques pourraient jouer un rôle essentiel dans le renforcement de l'échange d'informations.

16. Le Groupe directeur régional a également recommandé de renforcer les capacités des officiers d'état civil, notant que l'échange de connaissances entre pairs pourrait y contribuer. Plus généralement, on a constaté qu'il fallait former les personnes participant à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil. On a recommandé en particulier de proposer aux pays des ateliers visant à les familiariser avec la Onzième Révision de la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes.

17. Le Groupe directeur régional a constaté que la migration internationale rendait difficile la vérification des documents par les services de l'état civil, d'où la nécessité d'une collaboration régionale et internationale.

2. Séance sur la mise en commun des expériences en matière de développement de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil résilients, y compris dans une perspective de relèvement après la COVID-19

18. La séance s'est appuyée sur les échanges qui ont eu lieu lors de la deuxième Conférence ministérielle. Le (la) représentant(e) de l'Indonésie a présenté un exposé sur la mise au point de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil résilients et qui soient à même de faciliter le relèvement après la COVID-19. Récemment, des améliorations avaient été apportées au système d'enregistrement des faits d'état civil, ce qui avait joué un rôle dans la distribution des vaccins et des prestations d'aide sociale pendant la pandémie.

19. À la suite de cet exposé, le Groupe directeur régional a examiné les recommandations visant à faciliter la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle, en particulier le paragraphe 26 b), dans lequel les membres et les membres associés de la CESAP sont invités à mettre en commun les données d'expériences, notamment concernant les réussites, les défis et les enseignements à retenir en matière de renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour promouvoir la résilience aux catastrophes et concevoir des stratégies de relèvement inclusives après la pandémie de COVID-19 et d'autres crises, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Recommandations

20. Le Groupe directeur régional a recommandé que l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil fassent partie des stratégies et des plans nationaux de réduction des risques de catastrophe. Pour ce faire, il faudrait mettre au point des systèmes d'enregistrement qui soient résilients et à même de faciliter le relèvement et d'atténuer les conséquences des futures pandémies et autres crises. Le Groupe directeur régional a également recommandé de dispenser une formation ou de fournir des conseils sur la manière d'élaborer des plans de reprise après sinistre applicables aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, d'élaborer différents scénarios et de tirer des enseignements de l'expérience des autres, notamment celle du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

21. Le Groupe directeur régional a en outre recommandé de recourir davantage aux technologies numériques pour rationaliser les processus d'enregistrement des faits d'état civil, réduire la charge pesant sur les parents et les familles et rendre les systèmes plus résilients face aux catastrophes.

3. Séance sur le renforcement des structures nationales de gouvernance et de coordination et sur le recensement et l'évaluation de fond des inégalités

22. La séance s'est appuyée sur les échanges qui ont eu lieu lors de la deuxième Conférence ministérielle. Le (la) représentant(e) de la République démocratique populaire lao a présenté un exposé sur le renforcement de la structure nationale de gouvernance et de coordination relative à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil. Le (la) représentant(e) du Pakistan a fait une présentation sur les mesures prises par son pays pour évaluer et supprimer les obstacles à l'enregistrement.

23. Après ces exposés, le Groupe directeur régional a examiné les recommandations visant à faciliter la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle, en particulier le paragraphe 26 c), dans lequel les membres et les membres associés de la CESAP sont invités à renforcer les structures nationales de gouvernance et de coordination pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en vue de favoriser une conception efficace, encourager la coordination et la collaboration entre l'administration et les autres parties prenantes et faire en sorte que les activités techniques permettent pleinement d'améliorer ces systèmes, et le paragraphe 26 d), dans lequel les membres et les membres associés de la CESAP sont invités à procéder à un recensement et à une évaluation de fond des inégalités en ce qui concerne l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, à la lumière du contexte, de la réglementation et des priorités du pays, et prendre des mesures pour éliminer tous les obstacles qui empêchent les populations difficiles à atteindre et les personnes en situation de vulnérabilité, telles que les femmes et les enfants, les personnes handicapées, les migrants, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les apatrides, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les travailleurs domestiques, les enfants trouvés et les personnes sans papiers d'avoir accès à l'enregistrement des faits d'état civil.

Recommandations

24. Le Groupe directeur régional a recommandé que, dans les grands pays, des mécanismes de coordination soient instaurés à différents échelons, et pas seulement au niveau national. La participation des enfants et des jeunes, et plus largement de la société civile, était nécessaire pour mieux comprendre les

besoins des populations et les difficultés auxquelles elles se heurtaient. En réalisant des évaluations quantitatives ou qualitatives des inégalités existantes en matière d'accès à l'enregistrement, on pourrait contribuer à éliminer les obstacles dans ce domaine.

4. Séance sur l'examen de l'adoption de lois complètes sur la protection des données, la confidentialité de l'information et la vie privée

25. La séance s'est appuyée sur le document d'information intitulé « Privacy and confidentiality in the context of civil registration and vital statistics systems »⁵. Le (la) représentant(e) de l'Australie a présenté un exposé sur la façon dont les informations recueillies dans le cadre du système d'enregistrement des faits d'état civil fournissent une base pour l'identité juridique, relient les administrés à l'administration et permettent la transmission des biens dans le cadre des successions. Ces données ont été largement utilisées comme fondement des statistiques démographiques et sanitaires, et au fil du temps, leur usage s'est élargi à de nombreux domaines. Les participant(e)s ont fait un tour d'horizon des politiques et de la législation visant à garantir la protection des données, le respect de la confidentialité et de la vie privée. Le (la) représentant(e) de Kiribati est intervenu(e) pour expliquer que son pays s'était récemment doté d'une politique de protection des données.

26. À la suite de ces exposés, le Groupe directeur régional a examiné les recommandations visant à faciliter la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle, en particulier son paragraphe 26 i), dans lequel les membres et les membres associés de la CESAP sont invités à envisager l'adoption de lois complètes sur la protection des données, la confidentialité et le respect de la vie privée qui sécurisent les données personnelles que les États membres détiennent, ainsi que l'élaboration de cadres juridiques, de règlements et de stratégies solides régissant la mise en œuvre des activités d'enregistrement des faits d'état civil et à faciliter l'interopérabilité, selon qu'il convient.

Recommandations

27. Dans plusieurs de ses recommandations, le Groupe directeur régional a souligné que la protection complète des données était un domaine qui intéressait de plus en plus les États et qu'il nécessitait le soutien des partenaires de développement. Comme les sources de données étaient de plus en plus interdépendantes, il fallait prêter davantage attention à la protection des données et au respect de la vie privée et de la confidentialité de l'information. En facilitant la mise en commun des connaissances entre les États et en leur fournissant une assistance technique, on contribuerait à cet objectif.

28. Alors que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, dans lesquels les certificats numériques sont un élément central, sont de plus en plus souvent informatisés, il convient de veiller à ce que les administrés aient le droit de partager leurs propres données.

5. Séance sur le renforcement de la capacité de notification des faits d'état civil du secteur de la santé

29. La séance s'est appuyée sur une note du secrétariat traitant du secteur de la santé comme catalyseur possible d'une amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil⁶. Les

⁵ ESCAP/MCCRVS/2021/INF/5.

⁶ ESCAP/MCCRVS/2021/3.

exposés présentés par les représentant(e)s de l’OMS et de Sri Lanka ont porté sur le renforcement des capacités du secteur de la santé en ce qui concerne la notification des faits d’état civil et la production de statistiques de l’état civil.

30. Une fois ces exposés présentés, le Groupe directeur régional a examiné les recommandations visant à faciliter la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle, en particulier son paragraphe 26 e), dans lequel les membres et les membres associés de la CESAP sont invités à renforcer la capacité des services de santé public et privé à notifier les faits d’état civil, notamment par la fourniture de services de santé de base et de solutions informatiques pour l’enregistrement en ligne des naissances et des décès.

Recommandations

31. Le Groupe directeur régional a formulé plusieurs recommandations, notamment celle de faciliter la coordination entre les différents organismes concernés ainsi que la collaboration interministérielle, en se dotant, par exemple, de cadres législatifs idoines (ou, si nécessaire, de protocoles d’accord) et en veillant à l’interopérabilité des bases de données. En fonction du contexte national, ces recommandations pourraient s’appliquer au niveau infranational.

32. Le Groupe directeur régional a souligné qu’il fallait s’interroger sur une question d’importance stratégique, à savoir à quel dispositif confier les activités d’enregistrement, cette tâche revenant aux personnes concernées, à savoir les agents de santé locaux. L’objectif devrait être de limiter la charge pesant sur les familles et de s’appuyer sur le réseau d’établissements de santé et d’agents de santé communautaires, qui bénéficie d’un bon maillage et de la confiance des populations, même dans les zones reculées.

33. Enfin, le Groupe directeur régional a recommandé de faire appel aux applications numériques et aux technologies de l’information pour standardiser et rationaliser le processus de notification des faits d’état civil.

6. Séance sur la garantie de ressources financières suffisantes pour l’enregistrement des faits d’état civil et les statistiques de l’état civil

34. La séance s’est appuyée sur les échanges qui ont eu lieu lors de la deuxième Conférence ministérielle. Le (la) représentant(e) du Bangladesh a présenté un exposé sur l’enregistrement des faits d’état civil et la gestion des statistiques de l’état civil, qui a été suivi d’une intervention du représentant de la Nouvelle-Zélande.

35. À la suite de ces exposés, le Groupe directeur régional a présenté des recommandations visant à faciliter la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle, en particulier son paragraphe 26 j), dans lequel les membres et les membres associés sont appelés à garantir des ressources financières suffisantes pour l’enregistrement des faits d’état civil et les statistiques de l’état civil, notamment en consacrant un budget suffisant au développement de l’infrastructure informatique nécessaire à l’enregistrement des faits d’état civil.

Recommandations

36. Le Groupe directeur a indiqué que les pays avaient certes investi dans les technologies de l’information et de la communication, mais que des ressources supplémentaires étaient encore nécessaires. Il a fait plusieurs recommandations, notamment une invitant à la mise en place d’un mécanisme de coordination solide, apte à jouer un rôle déterminant pour garantir que

l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil soit financée durablement.

37. Le Groupe directeur régional a souligné que, pour y parvenir, il serait indispensable que les partenaires de développement allouent des ressources rapidement, mais que l'essentiel des financements devait provenir des États eux-mêmes. Parmi les autres moyens d'obtenir des fonds supplémentaires pour les activités d'enregistrement, on a évoqué la vente de certificats de naissance personnalisés que les services de l'état civil pourraient proposer pour collecter des fonds, les actes de naissance standards devant néanmoins être délivrés gratuitement.

38. Dans certaines circonstances et en prenant les précautions nécessaires eu égard à la confidentialité des données, la vente des données d'état civil pourrait constituer une source de financement.

7. Séance sur les perspectives à l'approche de la fin de la Décennie de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (2015-2024)

39. Le secrétariat a informé le Groupe directeur régional du calendrier de la Décennie et des résolutions régissant la mise en œuvre du Cadre d'action régional et orientant les travaux du Groupe directeur régional.

Recommandations

40. Le Groupe directeur régional a recommandé d'organiser une conférence ministérielle en 2025 qui porterait sur l'examen final de la Décennie.

41. Le Groupe directeur régional a évoqué la possibilité de prolonger la Décennie pour qu'elle coïncide avec le calendrier du Programme 2030 ou d'établir une deuxième décennie, qui serait axée sur l'enregistrement universel plutôt que sur les objectifs nationaux et mettrait davantage l'accent sur l'enregistrement des mariages.

III. Questions portées à l'attention du Comité

42. Le Comité souhaitera peut-être :

- a) Prendre note des conclusions de la huitième réunion du Groupe directeur régional ;
- b) Conseiller la communauté statistique sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe directeur régional ;
- c) Faire connaître son point de vue sur le rôle et la responsabilité des statisticien(ne)s dans la réalisation des objectifs définis dans le Cadre d'action régional.